

La Barbastelle est une chauve-souris sombre, de taille moyenne. Elle mesure entre 4,5 et 6 cm pour une envergure de 24,5 à 28 cm et un poids compris entre 6 et 13,5 g. Sa face noirâtre est caractéristique, avec un museau court et des oreilles très larges, dont les bords internes se rejoignent sur le front. Elle possède une bouche étroite et une mâchoire faible. Son pelage est noir avec l'extrémité des poils argentée ou dorée sur le dos. Les femelles sont plus grandes que les mâles.



Photographie 10 :
(Barbastelle – Source : O. Farcy)

Statuts de protection

- Niveau international :

Convention de Berne: annexe II ;
Convention de Bonn : annexe II.

- Niveau communautaire :

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV.

- Niveau national :

Espèce protégée en France depuis 1981 ainsi que son habitat (arrêté ministériel du 23 avril 2007).

Statuts de menace

- Niveau international :

Espèce classée « quasi menacée » sur la liste rouge mondiale des espèces menacées (2011).

- Niveau national :

Espèce classée « préoccupation mineure » sur la liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009).

Répartition géographique

La Barbastelle est présente dans une grande partie de l'Europe du Portugal au Caucase et du sud de la Suède à la Grèce, mais aussi au Maroc et dans les îles Canaries.

En France, elle est rencontrée dans la plupart des départements littoraux, jusqu'à 2 035 m d'altitude dans les Alpes-Maritimes. Les observations sont cependant très rares en bordure de Méditerranée. Elle est en voie d'extinction dans plusieurs régions de la moitié nord (Picardie, Ile de France...). Les effectifs connus de Barbastelles s'élèvent actuellement en France à moins de 5000 individus en hiver.

En Bretagne, l'espèce est présente dans toute la région. En 2004, la région accueillait 0,4 % des effectifs hivernants connus et 12 % des effectifs reproducteurs connus de Barbastelle de l'hexagone (Groupes chiroptères SFEPM, 2007).

Caractères biologiques

Reproduction :

Les femelles peuvent atteindre leur maturité sexuelle au cours de leur première année. La période d'accouplement débute dès l'émancipation des jeunes, en août, et peut s'étendre jusqu'en mars, même si la majorité des femelles sont fécondées avant la léthargie hivernale. Les colonies de mise bas comptent le plus souvent 5 à 20 femelles, changeant de gîte au moindre dérangement. Les jeunes (un par femelle et par an, parfois deux en Europe du nord) naissent généralement dans la seconde décennie de juin. La longévité de la Barbastelle atteint 23 ans.

Activité :

Cette espèce est généralement solitaire durant la léthargie hivernale (seulement 5 cas en France de gîtes accueillant plusieurs dizaines à centaines

d'individus). Pour de nombreux auteurs, la Barbastelle est peu frileuse et sa présence n'est généralement constatée que par grand froid dans les sites souterrains.

Les déplacements semblent faibles, les populations apparaissant fragmentées en sous-groupes exploitant une aire restreinte. Quelques déplacements importants (145 à 290 km) ont cependant été observés en Autriche, Hongrie, Allemagne et République tchèque.

Régime alimentaire :

La Barbastelle est l'une des espèces de chiroptères d'Europe les plus spécialisées. A cause de sa faible mâchoire, elle se nourrit exclusivement de microlépidoptères (papillons de taille inférieure à 30 mm), petits insectes tendres typiques des forêts de feuillus.

Habitat(s) naturel(s)

La Barbastelle est une espèce dite « forestière ». En effet, les boisements de feuillus sont les milieux les plus productifs en petits papillons, sa source de nourriture quasi-exclusive. Cette exigence, associée à une adaptabilité faible face aux modifications de son environnement, rend l'espèce très fragile. La Barbastelle chasse donc la nuit, dans les régions boisées et les haies bocagères arborées qui forment des « liaisons » entre les massifs boisés constitutifs de son territoire de chasse. L'espèce chasse préférentiellement en lisière ou le long des couloirs forestiers. Lors de travaux réalisés sur les terrains de chasse dans le Massif central et les Alpes, près de la moitié des contacts ont été relevés à moins de 50 m d'une rivière ou d'un étang. Le vol de chasse est rapide et direct, en allées et venues de grande amplitude.

Les gîtes d'hivernation sont très variés et parfois peu protégés (tunnels désaffectés, grottes, fissures de roches, arbres creux, linteaux de portes ou de fenêtres...). Les gîtes utilisés pour la mise bas sont principalement des bâtiments agricoles, des maisons, des cavités dans les troncs, des fissures ou sous les écorces de vieux arbres.

Evolution et état de la population

En Europe, les populations de Barbastelle subissent un déclin général depuis le milieu du XIX^{ème} siècle. La situation la plus critique se rencontre dans la partie nord de l'Europe de l'Ouest (Angleterre, Belgique, Allemagne). L'Italie, la Suisse et l'Espagne signalent également l'espèce comme très rare sans qu'une tendance évolutive ne soit connue.

En France, la Barbastelle est observée sur presque tout le territoire, mais sa situation est inquiétante. En effet, cette espèce est menacée d'extinction en Picardie et en Ile-de-France et est rarissime sur le pourtour méditerranéen et en Alsace. Dans de nombreux départements, aucune colonie de mise bas n'est connue. En général, les observations ne relatent la présence que de faibles effectifs (1 à 5 individus par site) dans un très petit nombre de sites. Seuls cinq sites hivernaux accueillant régulièrement entre 100 et 900 individus ont été recensés.

En Bretagne, l'espèce est présente dans toute la région. En 2008, la population estivale bretonne était estimée à 600 individus. Contrairement à de nombreuses régions, la Bretagne accueille encore probablement des populations de Barbastelle relativement significatives bien que cela ne se traduise pas par des effectifs hivernants importants (8 individus observés en moyenne par an) à l'inverse de régions au climat plus rigoureux. Mais la difficulté de localiser les gîtes estivaux et la variation très importante des effectifs au sein des colonies rend impossible l'estimation précise de la taille des populations et leurs évolutions (Boireau J., 2008).

Menaces potentielles

- Disparition des arbres creux ou morts : gestion sylvicole ;
- Disparition des terrains de chasse et des corridors de vol par modification du paysage : arasement des talus et des haies, arasement de ripisylves et remplacement de forêts semi-naturelles en plantations mono-spécifiques de résineux ;
- Contamination des chauves-souris et diminution voire disparition de la biomasse disponible d'insectes par accumulation des pesticides utilisés en agriculture intensive (touchant notamment les microlépidoptères) et des produits toxiques pour le traitement des charpentes (pulvérisation sur les chauves-souris ou absorption par léchage des poils) ;
- Limitation de l'accès en vol aux bâtiments : réfection, mise en sécurité / défens (dans les anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées, pose de grillages « anti-pigeons » dans les clochers) ou abandon des bâtiments ;
- Dérangement par la sur-fréquentation humaine et l'aménagement touristique du monde souterrain ;

Recommandations en matière de gestion

Comme pour les autres espèces de chiroptères, le maintien et la reconstitution des populations de Barbastelle impliquent la mise en œuvre de mesures concomitantes de protection au niveau des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés de déplacement.

- Création de plans de gestion forestière locale favorable à l'espèce en priorité dans un rayon de 1 à 3 km autour des colonies de mise bas, et maintien d'arbres creux (gîtes potentiels) ;
- Limitation d'utilisation des pesticides non sélectifs et à rémanence importante ;
- Protection par voie réglementaire voire physique (grille, enclos...) des gîtes de reproduction, d'hivernation ou de transition accueillant des populations significatives. Pose de grilles adaptées aux chiroptères ou de « chiroptières » sur certains bâtiments, grottes ou mines dont la fermeture est nécessaire ;
- Restauration du patrimoine bâti après maîtrise foncière pour préserver les sites de mise-bas ;
- Information / sensibilisation du public et des propriétaires de sites (de reproduction ou d'hivernage) ;
- Limitation du dérangement sur ces différents sites.
- Maintien de l'élevage extensif en périphérie des colonies de reproduction connues, reconstitution du bocage et mise en place de points d'eau.

Il est à noter qu'un plan d'action pour les chiroptères en Bretagne qui reprend les différentes recommandations citées ci-dessus, est actuellement en cours de mise en œuvre. Il s'étend sur la période de 2009 à 2013.

Par ailleurs, en Ile-et-Vilaine, le suivi scientifique de sites protégés par Arrêté de Protection de Biotope – APPB (aucun sur le site Natura 2000) ou par conventions avec les propriétaires est assurée par Bretagne Vivante - SEPNB et le Groupe mammalogique breton (GMB). Leur gestion est assurée par le Conseil général ou les propriétaires privés.

Spécificité de l'espèce sur le site Natura 2000 « Côte de Cancale à Paramé »

Répartition sur le site

Des captures de Barbastelle ont été réalisées dans la forêt domaniale du Mesnil, sur la commune du Tronchet, à proximité de l'étang de Mireloup. En effet, les étangs de Mireloup et Beaufort, la forêt du Mesnil et les différents massifs boisés du secteur constituent un territoire favorable aux différentes espèces de chiroptères.

Abondance / Densité de l'espèce

Pas de données

Atteinte(s) / Menace(s) sur le site

- Réduction ou disparition des terrains de chasse et des corridors écologiques utilisés par cette espèce.
- Fermeture / destruction de certains gîtes de mise-bas au sein du site mais également à l'extérieur.
- Manque de connaissances sur les populations présentes sur la zone Natura 2000.